CEMÉA
L'ELAN FORMATION
PAYS DE LA LOIRE

LIVRET BPJEPS APT 44

FORMATION
ANIMATION
2023-2024

EDUCATEUR SPORTIF ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS

CEMÉA PAYS DE LA LOIRE : NANTES | ST-NAZAIRE | LE MANS | ANGERS
TÉL. 02 51 86 02 61 | 102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes | accueil@cemea-pdll.org | www.cemea-pdll.org

FORMATION
BPJEPS
2023/2024

L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ? 3
LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA 4

LE BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF
1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4 6
2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION 7
3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION 8
4. RÉSEAU ET PARTENAIRES 8
5. PRINCIPES ET MÉTHODES 9
6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT 10

VOTRE FORMATION BPJEPS APT

ORGANISATION GÉNÉRALE
1. LE LIEU DE LA FORMATION 12
2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION 12
3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 13

DÉROULÉ DE LA FORMATION
1. LA SÉLECTION 13
2. LE POSITIONNEMENT 14
3. L'ORGANISATION DES SEMAINES DE FORMATION 14
4. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION 15
5. QUELQUES DATES À RETENIR 16
6. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE 17
7. LE CALENDRIER DE FORMATION 18
8. LA FOAD 20
9. LES CERTIFICATIONS 20

Les Ceméa, qui sommes nous ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES. LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA

EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.
Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.
Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.
Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francofolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.

LE BPJEPS
ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

LA FORMATION BPJEPS APT EST CONSTRUITE AUTOUR DE 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «activités physiques pour tous»
- UC4 : mobiliser les techniques de la mention «activités physiques pour tous» pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Elle s'inscrira dans une logique d'intervention globale d'un·e éducateur·trice sportif·ve. Les différentes phases de la formation nous semblent par ailleurs correspondre totalement à la réalité professionnelle de l'entrée en fonction d'un·e éducateur·ice de niveau IV dans sa structure, ainsi qu'à une progression du niveau de responsabilité et du positionnement éducatif et pédagogique dont il·elle doit faire preuve.

IL S'AGIRA POUR LES ÉDUCATEUR·TRICES D'ÊTRE CAPABLES DE CONCEVOIR, DE RÉALISER ET D'ÉVALUER DES SÉQUENCES D'ANIMATION SPORTIVES, DES PROJETS SPORTIFS AU NIVEAU INITIATION ET DÉCOUVERTE.
L'ANIMATEUR·TRICE SPORTIF·VE SERA AMENÉ À :

- Accompagner des personnes et des groupes dans le but de favoriser la découverte et la pratique d'activités physiques ;
- Développer des démarches de partenariat pour assurer la réussite des actions ;
- Assurer un rôle de coordination et de médiation entre les institutions et les usagers ou entre les techniciens de l'activité et le public ;
- Préparer, organiser et gérer matériellement et financièrement un ensemble de cycles d'animation sportive ;
- Évaluer les actions entreprises ;
- Utiliser les supports actuels de communication ;
- Proposer des projets d'animation sportive s'appuyant sur les différentes familles d'activités sportives (jeux collectifs, entretien corporel et métier de la forme, Activités de Pleine Nature.

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

LA FORMATION VISE À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- Permettre à chacun·e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.
- Permettre à chacun·e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique.
- Favoriser l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

LA FORMATION PARTICIPE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :

- Mieux se connaître soi et dans un groupe
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication
- Mieux situer son rôle dans le monde environnant.

3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

"ANNEXES DE L ' ARRÊTÉ DU 21 JUIN 2016 PORTANT CRÉATION DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE , DE L 'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF »

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.
Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.
Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.
Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Au sein d'une (ou de plusieurs) structure(s) et dans le cadre de son (leur) projet global d'animation, le(la) titulaire du brevet professionnel, mention "activités physiques pour tous" réalise des prestations visant :
- Le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien être,
- La découverte, la sensibilisation et l'initiation en sécurité à des activités physiques ou sportives, diversifiées pour tous les publics,
- L'éducation à la citoyenneté,
- Le respect de l'environnement dans une démarche de développement durable.

Les interventions du (de la) titulaire de la mention « activités physiques pour tous » ne visent pas le perfectionnement, la compétition dans une activité. L'éducateur(trice) sportif(ve) possède les compétences pour initier à la pratique d'une activité physique ou sportive pendant un cycle d'approche de l'activité.

L'éducateur(trice) sportif(ve) possède les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans trois domaines :

A - LES ACTIVITÉS PHYSIQUES D'ENTRETIEN CORPOREL.

Ces activités s'adressent à des publics multiples et leur finalité peut varier en fonction de l'âge de ces derniers.

L'éducateur(trice) sportif(ve) centre son action sur le maintien et le développement des capacités physiques individuelles grâce, notamment :
- À l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique,
- À des activités visant le renforcement de la souplesse articulaire et musculaire,
- À des parcours athlétiques et de motricité.

B - LES ACTIVITÉS ET JEUX SPORTIFS.

L'éducateur(trice) sportif(ve) connaît la logique interne de plusieurs activités physiques à caractère ludique ou sportif codifiées ou non dans les 3 domaines suivants :
- Jeux sportifs,
- Jeux d'opposition,
- Jeux d'adresse.

L'éducateur(trice) sportif(ve) assure une initiation à ces activités en bonne sécurité dans un objectif désocialisation, de développement et de maîtrise des habiletés motrices.

C - LES ACTIVITÉS PHYSIQUES EN ESPACE NATUREL

Ces activités sont pratiquées dans un milieu plus ou moins varié situé en pleine nature telles que par exemple : les activités d'orientation, le VTT et le tir à l'arc. Ceci nécessite d'évoluer en sécurité et de s'adapter au milieu dans le respect de l'environnement.
L'éducateur (trice) sportif(ve) favorise le développement des capacités physiques par la pratique d'activités de pleine nature et sensibilise au milieu.
Ces activités sont pratiquées sur des itinéraires la plupart du temps balisés ou aménagés.
Par ailleurs, il/elle ne peut pas intervenir dans le champ des activités s'exerçant en environnement spécifique tel que défini à l'article R. 212-7 du code du sport ou réglementées."

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

Pour la conduite de la formation, les Ceméa s'appuient sur un réseau tissé au fil des années avec des structures partenaires basées en Sarthe et dans la région.

Ces partenaires sont amenés à intervenir en fonction des compétences et des pratiques abordées. Ce sont tous des professionnel·les de leur(s) discipline(s).

Les tuteur·trices et structures sont également sollicité·es pour intervenir ou prêter des locaux d'activités physiques.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

Dans les sessions, pour la plupart des acquisitions nouvelles, nous recourons aux méthodes de l'étude du milieu.
Observations, enquêtes, entretiens... sont les points de départ des acquisitions (apports théoriques et méthodologiques).

Cette confrontation au réel, alterne avec l'étude de documents et les éléments de réflexion puisés dans les interrogations et les comptes-rendus d'études.
La communication des travaux menés dans la formation est valorisée et nous consacrons du temps à l'expression écrite et graphique.

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture.La formation est fondée sur l'expérience personnelle, facteur indispensable du développement.

MÉTHODES : Chaque moment de formation fait appel à l'activité et à l'expérience personnelle. Dans les perspectives de la démarche inductive, l'activité personnelle est privilégiée.

L'apport de documents personnels issus des milieux professionnels, la réalisation préalable d'un travail personnel sur lequel va se fonder une partie des travaux, constituent une forme de l'activité des stagiaires.
La plus large place est faite à la pratique des moyens d'animation des groupes.
Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu·e.

La formation se fonde sur le milieu que constitue le stage, sur le milieu socio-économique environnant.

Ces moyens sont abordés tout au long de la formation.
Le groupe en formation constitue un moyen essentiel de connaissance et d'analyse de soi, d'expérimentation collective et de coopération.

6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

RYTHME DE LA FORMATION

Le BPJEPS APT est une formation se déroulant en alternance : Tous les Lundis et Mardis de l'année hors périodes de vacances scolaires.
Il s'agit d'une véritable alternance, ponctuée, pendant les congés scolaires d'hiver ou d'été, par la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

LES TUTEUR·TRICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur·trices n'est pas pour les CEMEA un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.
Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles·eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles·eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du BPJEPS.
Dans le domaine de l'association des tuteur·trices en entreprise, le déroulement des premières sessions de formation au BPJEPS devra être conçu comme permettant d'expérimenter et de mettre en vie progressivement cette implication encore plus au cœur de la formation du terrain d'alternance.

LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou·tes un·e tuteur·trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

1 - ACCUEILLIR

- Le·la tuteur·trice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.
- Il·elle s'engage à prendre en charge, seul·e ou au sein d'un groupe tutoral, un·e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.
- Il·elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

2 - FORMER

- Le·la tuteur·trice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel
- Il·elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe.
- Il·elle transmet des techniques professionnelles.

3 - GÉRER L'ALTERNANCE

- Le·la tuteur·trice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le·la tuteur·trice est présent·e et est informé·e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.
- Il·elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le·la tuteur·trice est garant·e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le·la stagiaire, le·la tuteur·trice et le·la formateur·trice responsable du suivi.

4 - EVALUER

- Le·la tuteur·trice participe à certaines certifications, en effet, il·elle évalue les acquis du·de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.
- Il·elle participe à l'évaluation de la formation du·de la stagiaire.
- Il·elle participe à l'élaboration de l'après-formation.
- Il·elle participe au bilan de la formation

OUTILS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS LOGISTIQUES UTILISÉS PAR LES FORMATEUR·TRICES :

Mise en place d'un·e formateur·trice référent·e pour chacun·e des stagiaires.

Ce·cette formateur·trice sera l'interlocuteur·trice privilégié·e :
- du stagiaire pour une co-évaluation de la formation ;
- du lieu d'alternance ;
- mise en place d'une grille permettant à chacun·e d'évaluer sa formation ;
- Individualisation du programme de formation.

LE BPJEPS APT

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule en partie dans nos locaux,
9 rue 28 février 1943, 44600 Saint-Nazaire.
Nous disposons de salles de formation, ainsi qu'un espace dédié aux ressources pédagogiques. Du matériel informatique peut être mis à la disposition des stagiaires. Un espace de restauration composé de micro-ondes, d'un four, d'un réfrigérateur et de tables avec chaises, leur permet de pouvoir se restaurer. Une superette se trouve à 200 mètres de nos locaux, ainsi que plusieurs moyens de restauration. Pour la pratique d'activités physiques le groupe sera amené à se déplacer dans des équipements sportifs à Saint-Nazaire ou en dehors de Saint-Nazaire.

2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Chaque semaine de formation débute avec un « Quoi de neuf ? ». C'est un moment de parole permettant l'accueil dans la formation où chacun·e peut raconter ce qu'il·elle souhaite (présenter un film, un livre, parler de sa structure, d'une activité…).
Un « Conseil » a également chaque mois ; il permet au groupe d'échanger sur la vie quotidienne, de prendre des décisions sur la vie collective, d'échanger avec l'équipe de formation sur la formation.
Les semaines de formation se terminent par un bilan individuel et collectif.

Des délégué·es de la formation seront choisi·es par le groupe en début de formation. Leur rôle est d'accompagner les éventuels conflits, de porter la parole des stagiaires dans les réunions du Comité Pédagogique (instance réunissant l'équipe de formation, les délégué·es des stagiaires, les tuteur·trices, la DRJSCS, les prescripteurs).

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation BPJEPS APT des Ceméa est habilitée par la DRJSCS sous le numéro :
220044HABBP40018
Cette session de formation est habilitée par la DRJSCS sous le numéro :
en cours d'instruction

Contact équipe de formation : bpjepsapt44@cemea-pdll.org
Contact secrétariat : stnazaire@cemea-pdll.org
Référent DRAJES : Jacky Cotinat

DÉROULÉ DE LA FORMATION

1. LA SÉLECTION

MODALITÉS DE SÉLECTION

Tou·tes les candidat·es devront déposer un dossier de candidature complet pour **le 21 Septembre** dernier délais.

Les épreuves de sélection se dérouleront **le 02 octobre 2023**.

Les candidat.es devront avoir validé les épreuves suivantes :
→ Un Test d'Exigence Préalable (TEP), qui a lieu le **22/9**, qui consiste en deux épreuves physiques
→ Un test d'endurance (Luc Léger) et un parcours de motricité.

Ces deux épreuves sont chronométrées. Le·la candidat·e devra atteindre les paliers et temps demandés pour pouvoir être admissible aux sélections écrite et orale.
→ Un écrit sur table (2 heures) permettant de vérifier le niveau d'écrit et la capacité à problématiser.
→ Un entretien oral (30 minutes) permettant de repérer la motivation, la cohérence du projet professionnel, les financements, l'expérience d'animation.

Pour les candidat·es ne possédant pas les équivalences, l'entretien oral sera également l'occasion de faire préciser en quoi l'expérience d'animation du·de la candidat·e peut répondre aux exigences minimales d'entrée en formation.

2. LE POSITIONNEMENT

Il aura lieu les 04, 05 et 06 octobre 2023. La participation au positionnement est obligatoire.

Lors de cette phase, les formateur·trices clarifient les termes utilisés dans le référentiel de certification.
Ensuite, les candidat·es remplissent individuellement l'outil de positionnement.
Chaque stagiaire réalise ainsi une auto-évaluation de ses acquis, en indiquant sous forme d'exemples (description de tâches effectuées) comment et sur quoi il·elle fonde son appréciation.
Le document fait l'objet d'un entretien avec le·a formateur·trice. Cette rencontre pourra être collective mais le parcours final est individualisé.
Le·la formateur·trice peut demander le cas échéant une explication ou des précisions sur l'expérience qui motive le positionnement.

Chaque document de positionnement se conclut :
- par un diagnostic (points forts, points faibles pour chaque OI des UC),
- par une éventuelle proposition d'allègement en fonction des compétences acquises.

Ces documents diagnostics sont la base de l'individualisation, ils permettent à l'équipe de faire varier les contenus et les méthodes en fonction des besoins du groupe et des personnes.
Ils permettent également aux stagiaires de projeter leur participation aux différents modules, ainsi que leurs activités à venir dans le cadre de l'alternance.

3. L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE REGROUPEMENT

La formation repose sur deux piliers

1 - LA FORMATION DANS L'ORGANISME DE FORMATION.

Les journées de formation sont organisées selon différentes modalités selon les contenus abordés.

Pour la pratique d'activités physiques, nous aborderons 3 familles d'activités à niveau initiation et découverte :
- Les jeux sportifs et d'opposition
- Les pratiques d'entretien corporel
- Les activités de Pleine Nature

Vous devez vous mobiliser pour développer vos propres compétences sur les disciplines de vos choix sur votre temps libre et/ou sur votre structure d'accueil.
Une partie des mercredis (à partir de février 2024) sont « libérés » ce qui signifie que vous n'êtes pas présents en centre de formation, mais sur vos structures d'accueils.

2 - LA FORMATION SUR VOTRE STRUCTURE D'ACCUEIL

C'est à vous, avec votre tuteur·trice d'organiser votre temps de travail pour que vous soyez le plus souvent possible en face à face pédagogique avec un public en pratique d'activités physiques.

4. LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est organisée en Unités Capitalisables. Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir.
Durée de 630 heures (560h en centre de formation et 70h en formation à distance) ...
Elle est organisée en 4 UC découpées en 2 jours de formation tous les Lundis et Mardis de l'année sauf périodes de vacances scolaires ...

FORMATION BPJEPS 2023/2024

5. QUELQUES DATES À RETENIR :

RÉUNIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES :
→ Jeudi 01 Septembre 2023 à 18h
au 9 rue du 28 février 1943 à Saint-Nazaire

FIN DES DÉPÔTS DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :
→ Jusqu'au Lundi 18 Septembre 2023

PRÉ-REQUIS :
→ PSC1 + Certificat Médical de Non Contre-Indication à la Pratique des Activités Physiques pour Tous

TEP :
→ Vendredi 22 septembre

ENTRAINEMENTS TEP :
→ Lundi 4 Septembre 2023 à 17h
→ Lundi 11 Septembre 2023 à 17h

SÉLECTION :
→ Jeudi 2 octobre 2023 à 8h

POSITIONNEMENT : Participation au positionnement obligatoire
→ 04.05 et 06 Octobre 202

DATES DE LA FORMATION :
→ 06 Novembre 2023 au 17 décembre 2024

6. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE BPJEPS APT

	DATES	SEMAINE	Nb Hrs FOAD	NB Hrs prés.	NB Heures	UC
	04,05,06/10/2023	**Positionnement**	**0**	**18**	**18**	
1	06 au 10/11/23	Pratique d'activités et enjeux de l'APT	4	31	35	UC4
2	20,23,24 /11/2023	Environnement professionnel	4	17	21	UC1
	21, 22/11/2023	Passage des EPMSP	0	14	14	UC4
3	04,05,08/12/23	Connaissance des publics	4	17	21	UC1
	06,07/12/23	Cycle jeux collectifs	0	14	14	UC3
4	18,19/12/23	Cycle jeux collectifs	4	13	17	UC3
	20,21,22/12/23	Connaissance des publics 2	0	18	18	UC1
5	15,16 et 19/01/24	Environnement professionnel 2	4	17	21	UC1
	17,18/01/24	Anatomie – physiologie / entretien corporel 1	0	14	14	UC4
6	29 et 30/01	Anatomie – physiologie / entretien corporel 2	0	14	14	UC4
	31/01, 01 et 02/02	De l'observation au projet d'animation	4	17	21	UC1
7	12 et 13/02/24	Formaliser un projet et Jeux 1	4	14	18	UC4
8	19 et 20/02/24	Communiquer sur son projet et Jeux 2	0	14	14	UC1
9	11 et 12/03/24	Les outils du projet et Jeux 3	0	14	14	UC2
10	18 au 22/03/24	APPN : sécurité, réglementation et prise de risque	4	31	35	UC3
11	25 et 26/03	Méthodologie du cycle d'apprentissage 1 (APPN)	4	14	18	UC2
	01/04/24	**Dernier dépôt des dates UC3**				
11	08 et 9/04/24	Méthodologie du cycle d'apprentissage 2 (APPN)	0	14	14	UC2
12	15 et 16/04/24	Conduire et évaluer un projet 1	4	14	18	UC2
	19/04/24	**Certifications et rattrapage UC3.1 (jusqu'au 08/11/2024)**				
13	06 et 07/05/24	Conduire et évaluer un projet 2	0	14	14	UC2
14	13 et 14/05/24	Entretien corporel	0	14	14	UC4
15	27 et 28/05/24	Analyse de pratique	4	14	18	UC4
16	03 et 04/06/24	Conduire et évaluer un projet 3	0	14	14	UC2
17	10 et 11/06/24	Anatomie / Physiologie	0	14	14	UC4
18	17 et 18/06/24	Analyse de pratique	0	14	14	UC4
19	24 au 28/06/24	Semaine campée	0	48	48	UC4
20	02 au 06/09/24	Préparation certification UC4	4	31	35	UC4
	05 et 06/09/24	**Certifications UC4**				
21	09 au 11/09/24	Accompagnement UC3	0	14	14	UC3
	10/09/24	**Dernier dépôt des dates UC3.2**				
	11/09 au 06/11/24	**Certifications UC3.2**				
22	16 et 17/09/24	Fin du projet 1	0	14	14	UC2
23	23 et 24/09/24	Accompagnement UC3	0	14	14	UC3
24	30/09 et 01/10/24	Fin du projet 2	0	14	14	UC2
25	07 et 08/10/24	Fin du projet 3	0	14	14	
26	14 et 15/10/24	Analyse de pratique	4	14	18	UC4
	14,15/10/24	**Rattrapage UC4**				
	07/11/2024	**Dépôt des dossiers UC1-UC2**				
27	18 au 22/11/24	S'évaluer et Évaluer la formation	4	26	30	UC2
	21,22/11/24	**Certification UC1-UC2**				
	16-17/12/24	**Rattrapage UC1-UC2**				
	17/12/2024	**FIN DE FORMATION /**	**56**	**574**	**630**	

FORMATION BPJEPS 2023/2024

7. LE CALENDRIER DE FORMATION 2023/2024

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

Octobre

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

Novembre

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

Décembre

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

Janvier

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

Février

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

Mars

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9					1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

Avril

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

Mai

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

Juin

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

Juillet

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

Août

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

Septembre

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

Octobre

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

Novembre

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre

Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

semaine de formation

jours de certifications

semaine en internat

Vacances scolaires

8. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

La formation en centre de formation se déroule à travers deux modalités :
- Les temps en présence en organisme de formation
- Les temps FOAD

Ces temps de formation se déroulent hors de la structure et permettent d'appréhender son organisation de travail pour apprendre en autonomie, en petits groupes, à travailler la maîtrise des outils numériques.
Ce sont des temps qui sont organisés selon un calendrier défini par l'équipe de formation.
Lors des temps de formation, des consignes vous seront communiquées, vous aurez des travaux à déposer sur un espace numérique partagé (Cloud).

9. LES CERTIFICATIONS

PRINCIPES :
Nous faisons le choix pédagogique de favoriser la vérification des compétences en situation réelle (ou pour le moins à partir du contexte réel d'alternance du·de la stagiaire). En conséquence, les certifications s'inscriront le plus possible dans la réalité professionnelle du·de la stagiaire.
Nous proposons un regroupement de plusieurs certifications autour de situations professionnelles, séance d'activité, projet d'animation, dans le souci de proposer un ensemble de situations certificatives simples et lisibles par le·la stagiaire et le·la tuteur·trice.

Le·la tuteur·trice est impliqué·e en amont dans les différentes certifications.
Le·la tuteur.ice, à partir d'outils fournis par l'organisme de formation facilite les modalités d'accompagnement.

Les aspects de lecture / écriture nous semblent être une clef de développement personnel et culturel des stagiaires. La nature des parcours de vie habituels des stagiaires s'engageant dans la formation d'éducateur·trice sportif·ve plaide pour une importance accrue des compétences en matière de communication. Cet axe de formation doit accompagner l'ensemble des parcours et s'appuyer sur l'ensemble des situations formatives et professionnelles.

PROTOCOLE :
Le protocole de certification validé par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale :

Le protocole comprend 3 étapes de certification.
Les procédures d'évaluation s'articulent autour de supports ou de situations pédagogiques :
- La mise en œuvre et l'encadrement d'une SÉANCE D'ANIMATION SPORTIVE
- La présentation, la conduite et l'évaluation d'UN CYCLE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES
- La présentation et l'évaluation du d'UN PROJET D ANIMATION S'APPUYANT SUR UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE.

Les situations d'évaluation certificatives que nous proposons ont pour vocation d'outiller le·la stagiaire au-delà de sa formation. Les différents écrits seront lus par le·la formateur·trice référent·e de la formation et par le·la tuteur·trice qui pourront demander les réajustements nécessaires.
De même, des mises en situation d'animation préalables seront effectuées, en centre de formation et sur le terrain d'alternance, sous le contrôle du·de la formateur·trice référent·e ou du·de la tuteur·trice.
Enfin, des mises en situation orales seront travaillées tout au long de la formation.

RATTRAPAGE :
Chacune des situations certificatives fait l'objet d'une seconde présentation en cas d'échec .
Dans des cas spécifiques (accident, maladie, maternité…), la commission certificative pourra proposer une nouvelle situation d'évaluation certificative.
Chaque rattrapage fait l'objet d'une motivation et d'un conseil explicitement formulés au·à la candidat·e dans la grille de certification par la commission d'évaluation.

Pour l'épreuve « séance d'animation », cette contractualisation fixera également la date de cette nouvelle mise en situation qui se tiendra dans un délai à conven ir entre le·la stagiaire, le·la formateur·trice et la commission d'évaluation.

FORMATION BPJEPS 2023/2024

BPJEPS
SPÉCIALITÉ : ÉDUCATEUR SPORTIF
MENTION (ET OPTION) : ACTIVITÉ PHYSIQUE POUR TOUS

N° D'HABILITATION : 22044HABBP40018
N° DE SESSION://///BP//////

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
PREMIÈRE ÉTAPE		
CONCEVOIR ET MENER UNE SÉANCE AU SEIN D'UN CYCLE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » • Cette situation d'évaluation se déroule en centre de formation. La séance porte sur une deuxième famille d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » choisie par le(la) candidat(e). La dernière famille sera alors évaluée dans la seconde séance d'animation de l'UC3, se déroulant dans la structure d'alternance. • **Production d'un document :** Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le Directeur Régional de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) ou par le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances, dont au moins trois réalisées. • **Mise en situation professionnelle :** Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle auprès de 6 personnes minimum, au sein du centre de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs : - 15 minutes maximum au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques. -15 minutes au maximum portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.	UC3.1	**Dépôt du dossier :** 10 jours avant **Certification :** Du 19 avril 2024 au 25 octobre 2024 à partir de la séance 4 **Certification au rattrapage :** Du 10 mai 2024 au 08 novembre 2024 A partir de la séance 5
DEUXIÈME ÉTAPE		
SÉANCE D'ANIMATION EN MOBILISANT LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » Cette situation d'évaluation se déroule en centre de formation. La séance porte sur une des trois familles d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e). Les deux autres familles seront alors évaluées dans le cadre de l'UC3.	UC4	**Certification :** 05 et 06 septembre 2024

SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
DEUXIÈME ÉTAPE (SUITE)		
• **Mise en situation professionnelle :** Le(a) candidat(e) conduit une séance d'animation auprès de 6 personnes minimum, au sein de l'organisme de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. • **Cette séance est suivie d'un entretien** de 15 minutes maximum avec les deux évaluateurs au cours duquel le(la)candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.	UC4	**Certification au rattrapage :** 14 et 15 octobre 2024
TROISIÈME ÉTAPE		
CONCEVOIR ET MENER UNE SÉANCE AU SEIN D'UN CYCLE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » Cette dernière situation d'évaluation se déroule sur la structure d'alternance pédagogique. La séance porte sur la dernière famille d'activités du BPJEPS « spécialité éducateur sportif » mention des « activités physiques pour tous » choisie par le(la) candidat(e). • **La production d'un document :** Le(a) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) avant la date de l'épreuve comprenant un cycle d'apprentissage d'au moins six séances, dont au moins trois réalisées dans la structure d'alternance pédagogique. • **Mise en situation Professionnelle :** Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle, dans sa structure d'alternance pédagogique, auprès de 6 personnes minimum, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes maximum avec les deux évaluateurs : - 15 minutes maximum au cours duquel le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques. - 15 minutes au maximum portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycle d'apprentissage mis en œuvre.	UC3.2	**Dépôt du dossier :** 10 jours avant **Certification :** Du 11 septembre 2024 au 23 octobre 2024 à partir de la séance 4 **Certification au rattrapage :** Du 25 septembre 2024 au 06 novembre 2024 A partir de la séance 5
QUATRIÈME ÉTAPE		
LE PROJET D'ANIMATION • **Production d'unn document écrit** entre 25 et 35 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. • **Ce document constitue le support d'un entretien** d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le candidat d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.	UC1 et UC2	**Certification :** 21 et 22 novembre 2024 **Certification au rattrapage :** 16 et 17 décembre 2024

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité : **Éducateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 1
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives : Épreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel de 15 à 20 pages explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1er rang de l'UC 1 :

OI 1.1 : COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

OI 1.2 : PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ

OI 1.3 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

Conditions d'obtention de l'UC 1 :

Tous les OI de 1er rang doivent être validés.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité : **Éducateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 1
ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Stagiaire (nom et prénom) :……

Date de l'épreuve :
Lieu :

Heure de début de l'entretien		Heure de fin de la présentation	
Heure de fin de l'entretien		Signature du candidat *à la fin de l'entretien*	

UC 1	ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 1-1 COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE			
	1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics		
	1.1.2 Produire des écrits professionnels		
	1.1.2 Promouvoir les projets et actions de la structure		
OI 1-2 PRENDRE EN COMPTE LES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ			
	1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics		
OI 1-3 CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE			
	1.3.1 Se situer dans la structure 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnements 1.3.3 Participer à la vie de la structure		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 1 :
☐ **FAVORABLE** ☐ **DÉFAVORABLE**
MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

Évaluateurs	*Nom :*	*Prénom :*	*Nom :*	*Prénom :*
	Signature :		*Signature :*	

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité :**Éducateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 2
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION
S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives: Épreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques pour tous. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1er rang de l'UC 2 :

OI 2.1 : **CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION**

OI 2.2 : **CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION**

OI 2.3 : ÉVALUER **UN PROJET D'ANIMATION**

Conditions d'obtention de l'UC 2 :

Tous les OI de 1er rang doivent être validés.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité : **Educateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 2
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Stagiaire (nom et prénom) :…….

Date de l'épreuve :
Lieu :

Heure de début de l'entretien		**Heure de fin de la présentation**	
Heure de fin de l'entretien		**Signature du candidat** ***à la fin de l'entretien***	

UC 2	**METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE**	**FAVORABLE**	**DÉFAVORABLE**
OI 2-1 CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION			
	2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli **2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation** **2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet**		
OI 2-2 CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION			
	2.2.1 Planifier les étapes de réalisation **2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet** **2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires**		
OI 2-3 ÉVALUER UN PROJET D'ANIMATION			
	2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés **2.3.2 Produire un bilan** **2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution**		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 2 :
FAVORABLE **DÉFAVORABLE**
MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité : **Educateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 3
CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

Modalités des épreuves certificatives :

L'UC 3 sera validé à l'issue de deux épreuves de menée de séance d'encadrement. Chaque séance portera sur une des trois familles d'activités de la mention APT. La première séance se déroulera au sein du centre de formation et la deuxième sur la structure d'alternance pédagogique. La 3ème famille d'activité sera validé dans le cadre de l'UC 4.

Pour chaque séance de certification il sera nécessaire de remettre un document, de mener une séance qui sera suivi d'un entretien.

Production d'un document : Le candidat transmet un dossier présentant son cycle d'au moins 6 séances, dont au moins 3 sont réalisées.

Mise en situation professionnelle : Le(a) candidat(e) présente la séance issue du cycle d'apprentissage en cours. Il (elle) conduit cette séance d'apprentissage issue de ce cycle auprès de 6 personnes minimum, d'une durée de 45 minutes à 60 minutes maximum. Cette séance est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum (15 minutes où le(a) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques et 15 minutes portant sur la conception, la progression, la pertinence et l'évaluation du cycles d'apprentissage mis en œuvre).

Objectifs intermédiaires (OI) de 1er rang de l'UC :

OI 3 -1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
OI 3- 2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
OI 3- 3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

Conditions d'obtention de l'UC:

Tous les OI de 1er rang doivent être validés, lors des deux épreuves.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité : **Educateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 3
CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

Stagiaire (nom et prénom) :…….

Date de l'épreuve :
Lieu :

Heure de début de l'entretien		Heure de fin de la présentation	
Heure de fin de l'entretien		Signature du candidat *à la fin de l'entretien*	

UC 3	CONCEVOIR UNE SÉANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »	FAVORABLE	DÉFAVORABLE
OI 3-1 Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			
	3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation 3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle 3.1.3 Organiser la séance ou le cycle		
OI 3-2 Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			
	3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs 3.2.2 Mettre en œuvre une démarche pédagogique adaptée aux objectifs de la séance ou du cycle dans deux des trois familles d'activités 3.2.3 Adapter son action pédagogique		
OI 3- 3 Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage			
	3.3.2 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés 3.3.2 Évaluer son action 3.3.3 Évaluer la progression des pratiquants		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 3 :
☐ **FAVORABLE** ☐ **DÉFAVORABLE**

MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité : **Éducateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 4
MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

Modalités des épreuves certificatives:

Cette situation d'évaluation se déroule sur le centre de formation. La séance porte sur une des trois familles d'activités de la mention choisie par le(a) candidat(e). Les deux autres familles seront alors évaluées dans le cadre de l'UC3.

- mise en situation professionnelle :
Le candidat conduit une séance d'animation auprès de 6 personnes minimum, au sein de l'organisme de formation, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs. Cette séance est suivie d'un entretien de 15 minutes où le(a) candidat(e) analyse et évalue cette séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1er rang de l'UC :
OI 4 – 1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention
OI 4 – 2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
OI 4 – 3 Garantir des conditions de pratique en sécurité

Conditions d'obtention de l'UC 4 :

Tous les OI de 1er rang doivent être validés.
Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

N° d'habilitation : 22-00-HAB-BP-40018
N° de session:

BPJEPS Spécialité : **Educateur Sportif**
Mention (et option) : **Activités Physiques pour Tous**

Grille d'évaluation de l'UC 4
MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE

Stagiaire (nom et prénom) :…….
Date de l'épreuve :
Lieu :

Heure de début de l'entretien		**Heure de fin de la présentation**	
Heure de fin de l'entretien		**Signature du candidat *à la fin de l'entretien***	

UC 4	**MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SÉANCE OU CYCLE D'APPRENTISSAGE**	**FAVORABLE**	**DÉFAVORABLE**
OI 4 -1 Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention			
	4.1.1 Maîtriser les gestes techniques et les conduites professionnelles **4.1.2 Utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage dans la troisième famille d'activités** **4.1.3 Adapter les techniques en fonction des publics**		
OI 4 – 2 Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention			
	4.2.1 Maîtriser et faire appliquer les règlements techniques et usages de la discipline **4.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique** **4.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque**		
OI 4 – 3 Garantir des conditions de pratique en sécurité			
	4.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité		
	4.3.2 Aménager la zone de pratique ou d'évolution		
	4.3.3 Veiller à la conformité et à l'état du matériel et de la zone de pratique ou d'évolution		

Proposition de la commission d'évaluation certificative de l'UC 4 :
☐ **FAVORABLE** ☐ **DÉFAVORABLE**
MOTIVATION DE L'AVIS (obligatoire)

CONTACTS

ANIM PRO
animpro@cemea-pdll.org
02 51 86 02 61

ANTENNE LOIRE-ATLANTIQUE
Siège régional
102 rue Saint-Jacques
44200 NANTES
accueil@cemea-pdll.org

Conception CEMEA Pays de la Loire - 07/2023 - Illustrations : kurpas victoria